Observation n°89 du 08/04/2023

Monsieur,

Je suis opposé à ce projet éolien pour les raisons suivantes.

Je suis contre le projet d'Engie-Green à Doussay car la zone préconisée pour l'implantation est

une zone de protection de l'outarde canepetière. Engie Green et son étude (ou prétendue étude) environementale réalisée par CALIDRIS, n'a pas pris en compte, dans ses études complémentaires, l'existence d'une ZNIEFF dont l'objet est précisément de protéger cet oiseau emblématique du Poitou, mais également de l'oedicnème criard, le bruant ortolan, le busard cendré et le busard saint martin.

La LPO atteste de la présence tous les ans d'un groupe d'outardes sur le site d'implantation et estime que ce groupe fait partie de la population d'outardes pour laquelle la zone Natura 2000 Plaines du Mirebalais a été créée.

N'oublions pas que la population de l'outarde canepetière est en extinction: moins 70% depuis 30 ans. De ce fait, l'oiseau fait l'objet d'un Plan National d'Action.

Il est démontré que la présence d'éoliennes augmente la mortalité des outardes canepetières. En effet une étude collégiale du Museum National d'Histoire Naturelle a été publiée en 2020 dans ce

sens.

Un avis défavorable s'impose au vu de ces éléments.

M. Eric Denjean / 86140 Doussay